

COMMUNIQUE DE PRESSE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR
A PARAITRE DANS L'INDEPENDANT

AMÉLIORATION DE L'HABITAT EN VALLESPIR
PERMANENCES D'INFORMATION
dans le cadre du PIG départemental « Mieux se loger 66 »

Vous souhaitez réhabiliter votre logement ? Sachez que vous pouvez bénéficier d'une aide pour financer vos travaux :

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a mis en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui aide les propriétaires à réhabiliter leurs logements grâce à des subventions travaux.

Vous êtes propriétaire d'un logement situé dans le Département des Pyrénées-Orientales et vous voulez faire des travaux d'amélioration de votre logement, vous pouvez bénéficier d'aides financières de la part du Département, de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et des partenaires du PIG « Mieux se loger 66 », dont la Communauté de communes du Vallespir.

Ces subventions sont accordées sous certaines conditions pour la réhabilitation des logements, les économies d'énergie (isolation, chauffage, sanitaires...) ou pour l'adaptation liée à la perte d'autonomie (douche à l'italienne, monte-escalier...)

Le bureau d'études URBANIS vous propose une assistance administrative gratuite dans le montage des dossiers de subventions.

Renseignez-vous auprès de l'équipe URBANIS mise à votre disposition :

Permanence en mairie de Céret le jeudi 10 octobre 2019 de 9h à 12h (Salle du conseil municipal, 1^{er} étage).
Permanences téléphoniques les mardis et jeudis de 14 h à 17 h au 04.68.63.76.86.
Mail : mieuxseloger66@urbanis.fr

Attention : Ne démarrez pas vos travaux avant d'avoir contacté l'équipe URBANIS. Attendez l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et des accords de subvention !

La Communauté de communes du Vallespir accorde également des aides pour la réfection des façades, selon des périmètres définis.

Si vous souhaitez faire procéder à la rénovation des façades visibles depuis le domaine public de votre immeuble situé dans le périmètre délimité « centre ancien » d'une des dix communes de la Communauté de communes du Vallespir, renseignez-vous auprès de la communauté de communes : accueil@vallespir.com, téléphone 04.68.87.83.19.

Attention : Ne démarrez pas vos travaux avant d'avoir contacté l'équipe dédiée au programme de subvention. Attendez l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et des accords de subvention !